

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 142 Subventions (230.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13e et 15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2017 DAC 855 des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu la convention du 15 janvier 2018 relative à l'attribution d'un acompte de 115.000 euros au titre de 2018 approuvée par délibération des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la signature d'un avenant à convention avec l'association Bétonsalon ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Bétonsalon, 9 esplanade Pierre Vidal-Naquet (13e), au titre de l'année 2018 est fixée à 230.000 euros, soit un complément de 115.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. 11948 ; 2018-06008.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 115.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line at the end.

Anne HIDALGO